



DEPARTEMENT
INDRE

ARRONDISSEMENT
CHATEAUROUX

COMMUNE DE
COINGS

N° DEL2026-07

OBJET :

**DETERMINATION DES
REPRESENTATIONS AUX
COMMISSIONS COMMUNALES**

DATE DE CONVOCATION
16 mars 2026

DATE DE PUBLICATION
30 mars 2026

Nombre de membres	15
Présents	15
Représentés	0
Votants	15
Exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt-six, le 21 mars à 8 heures, le Conseil Municipal de Coings, dûment convoqué à la suite des élections municipales, s'est réuni en séance d'installation à la mairie de Coings, sous la présidence de Madame Jacqueline BERNARD, doyenne d'âge des membres du conseil municipal.

Étaient présents : Mme Cécile ARTACHO, Mme Caroline AUBERT, M. Paul BART, Mme Jacqueline BERNARD, M. Athmane BILLA, M. Thierry BOULAY, M. Alain BROSSOLASCO, Mme Eliane BRULET, Mme Lucie DA SILVA, M. Benjamin DELAGE, M. Abdel ERAGRAGUI, Mme Martine LACOTTE, M. Jean-François MORIN, Mme Emmanuelle RENAUDAT-GABLIN, M. Philippe SARTON.

Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle RENAUDAT-GABLIN

DEL2026-07 DETERMINATION DES REPRESENTATIONS AUX COMMISSIONS COMMUNALES

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'installation du conseil municipal en date du 21 mars 2026 ;

Vu l'élection du maire lors de la séance d'installation ;

Il est proposé au Conseil Municipal de créer six commissions, composées d'un président, d'un vice-président et de membres du conseil municipal, chargées respectivement des thèmes suivants ;

- Budget et finances
- Affaires scolaires, jeunesse et sport
- Voirie, bâtiments, urbanisme
- Solidarité, affaires sociales et santé
- Vie associative et services à la population
- Communication

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE, à l'unanimité :

Accusé de réception en préfecture
036-213600570-20260321-DEL2026-07-DE
Date de réception préfecture : 27/03/2026

Article 1 : Le conseil municipal valide les commissions suivantes et leur composition :

Commission	Président	Vice-président	
Budget et finances	Jean-François MORIN	Abdel ERAGRAGUI	<ul style="list-style-type: none"> • Cécile ARTACHO • Thierry BOULAY • Alain BROSSOLASCO • Benjamin DELAGE • Martine LACOTTE
Voirie, bâtiments, urbanisme et environnement	Jean-François MORIN	Thierry BOULAY	<ul style="list-style-type: none"> • Cécile ARTACHO • Paul BART • Jacqueline BERNARD • Benjamin DELAGE • Martine LACOTTE • Emmanuelle RENAUDAT-GABLIN • Philippe SARTON
Affaires scolaires, jeunesse et sport	Jean-François MORIN	Martine LACOTTE	<ul style="list-style-type: none"> • Cécile ARTACHO • Jacqueline BERNARD • Athmane BILLA • Eliane BRULET • Lucie DA SILVA • Benjamin DELAGE
Solidarité, affaires sociales et santé	Jean-François MORIN	Cécile ARTACHO	<ul style="list-style-type: none"> • Jacqueline BERNARD • Thierry BOULAY • Alain BROSSOLASCO • Abdel ERAGRAGUI • Martine LACOTTE
Vie associative et services à la population	Jean-François MORIN	Thierry BOULAY	<ul style="list-style-type: none"> • Cécile ARTACHO • Jacqueline BERNARD • Alain BROSSOLASCO • Lucie DA SILVA • Abdel ERAGRAGUI • Philippe SARTON
Communication	Jean-François MORIN	Abdel ERAGRAGUI	<ul style="list-style-type: none"> • Cécile ARTACHO • Caroline AUBERT • Emmanuelle RENAUDAT-GABLIN

Article 2 : Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 21 mars 2026.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 27 mars 2026

Le Maire,
Jean-François MORIN



DEL2026-07

La secrétaire,
Emmanuelle RENAUDAT-GABLIN

Accusé de réception en préfecture
036-213600570-20260321-DEL2026-07-DE
Date de réception préfecture : 27/03/2026